

## **Extrait du discours du Ministre de l'Intérieur devant les Préfets le 17/01/2019**

Comme l'annonçait la circulaire du Premier ministre, l'Etat va clarifier le périmètre des missions territoriales qui lui reviennent.

1/ **L'allègement des missions de l'Etat territorial** concerne un nombre limité de missions, qui sont bien identifiées :

- le développement économique, à l'exception des missions d'appui aux entreprises en difficulté, d'accompagnement des filières stratégiques et de suivi de l'innovation des entreprises, puisque les régions ont investi ce domaine, dans lequel la loi leur a reconnu une responsabilité de chef de file ;
- l'enfance et la famille, où les compétences résiduelles des services de l'Etat seront attribuées à la branche famille de la sécurité sociale ou possiblement aux départements ;
- le handicap, où les agences régionales de santé et les départements seront appelés à se substituer aux services déconcentrés de l'Etat ;
- enfin, le tourisme, qui était en droit une attribution intégralement décentralisée depuis 2003.

Il était grand temps de mettre en conformité nos organisations avec le droit.

2/ Dans certains cas, ce seront **les relations entre l'Etat et ses opérateurs et partenaires qui évolueront.**

Il en va ainsi par exemple des missions d'approbation des plans de chasse et de suivi des associations locales, qui seront confiées aux fédérations de chasse. La délégation des aides à la pierre aux collectivités sera également amplifiée et conduite jusqu'à son terme. Le pilotage des contrats aidés sera confié à Pôle Emploi : j'y étais, en tant que parlementaire, à titre personnel très favorable, en contrepartie d'une révision en profondeur de la relation entre cet opérateur et les préfets.

3/ Dans d'autres domaines, ce sont **des clarifications des organisations, pour mieux exercer les missions de l'Etat territorial** qui seront engagées. Pour chacune de ces évolutions, nous avons veillé à ce que les préfets soient bien placés au centre du dispositif, et que la réforme se traduise effectivement par un renforcement de leurs outils et capacités d'action. Je veux ici vous en citer quelques exemples significatifs :

- pour les politiques de l'eau, d'environnement et de biodiversité, ainsi que de lutte contre l'habitat indigne, la formule de plateformes départementales ou interdépartementales, dirigées par un fonctionnaire répondant au préfet et investi d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de l'Etat sera expérimentée ;
- un travail de déconcentration de certaines attributions exercées au niveau régional par les DREAL vers l'échelon départemental va être engagé. Les préfets de département seront en outre associés aux nominations et à l'évaluation des responsables d'unités territoriales de la DREAL ;
- dans une logique de décroisement des politiques sociales et

des politiques économiques, un véritable service public de l'insertion, orienté vers la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté, sera constitué, avec le rapprochement au niveau départemental des agents exerçant dans le domaine de la cohésion sociale et ceux qui interviennent en matière d'emploi, d'insertion par l'activité économique et de formation professionnelle ;  
- enfin, des pôles éducation populaire, jeunesse et vie associative, qui officieront également pour la mise en œuvre du service national universel, seront mis en place dans les directions académiques des services de l'éducation nationale. Cette organisation se fera en maintenant l'autorité des préfets sur ces services, en tant qu'ils ne relèvent pas de l'organisation de l'action éducatrice.

4/ Cette réflexion sur les missions et les organisations se doublera **d'une relance de la déconcentration**, qu'avait engagé une seconde circulaire du 24 juillet, signée du Premier ministre.

Je ne ferai pas mystère que les premières propositions des différents ministères n'ont pas pleinement convaincu nos plus hautes autorités politiques. Chacun d'eux a ainsi été invité à reprendre et approfondir la réflexion. Car ce qui est attendu, c'est, enfin, la complète mise en œuvre de la charte de déconcentration, qui porte une idée simple : la compétence de principe des autorités déconcentrées de l'Etat pour prendre des décisions individuelles.

5/ Enfin, s'agissant de l'organisation d'une mutualisation renforcée, à l'échelle des départements, des décisions très importantes ont été prises. Souvent évoquée, jamais décidée, vous le savez, **la fusion des programmes 307 et 333** va être mise en œuvre.

- Elle le sera non seulement sous l'angle des crédits budgétaires, 310 M€ environ, mais aussi des emplois. Les effectifs alloués aux fonctions support à l'échelle départementale seront transférés, eux aussi, au nouveau programme.

- **Des secrétariats généraux communs aux services de l'Etat dans les départements seront mis en place d'ici au 1er janvier 2020 partout sur le territoire**. Dans deux départements, une expérimentation sera conduite pour étendre le périmètre de ces secrétariats généraux aux finances publiques et aux services académiques.

- La gestion des carrières des responsables des directions départementales interministérielles et des SGAR sera elle aussi confiée au ministère de l'intérieur, en lien avec les ministères concernés. Parallèlement, c'est tout ce réseau de l'administration de l'Etat dans les territoires que nous aurons la responsabilité d'animer, en lien étroit avec les ministres concernés.

Avec ces évolutions, plus encore qu'auparavant, le ministère de l'intérieur confirme qu'il est le ministère de l'Etat dans les territoires. C'est une évolution très importante. Beaucoup de ceux qui, parmi vous, ont un peu d'expérience et de recul, le mesurent, j'en suis moi-même tout à fait convaincu.

6/ Toutefois, ces orientations nous obligent.

Elles nous obligent à travailler en étroite liaison avec les ministères concernés, et avec le secrétariat général du Gouvernement, pour que la transition s'opère efficacement. Pour que ce qui fonctionnait bien hier, fonctionne encore mieux demain. Et pour rendre compte à la communauté interministérielle de ce que nous ferons demain pour son compte, en toute transparence. Je sais que le secrétariat général, dans toutes ses composantes, y travaille actuellement intensément. Ces orientations vous obligent également, Mesdames et Messieurs les préfets. Car il vous faudra être des artisans du dialogue social, qu'il vous faudra organiser, pour rassurer, faire la pédagogie de cette nouvelle organisation. J'attends de vous que vous vous y impliquiez personnellement